

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2017

CHAPITRE 33

**MINISTERE DES
FORETS ET DE LA FAUNE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	6
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017	6
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	7
2.1.	PROGRAMME 960: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE	8
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	9
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	10
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	10
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	12
2.2.	PROGRAMME 961: AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	33
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	34
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	34
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	34
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	36
2.3.	PROGRAMME 962: SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	43
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	44
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	45
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	45
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	48
2.4.	PROGRAMME 963: VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	56

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	57
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	57
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	58
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	60
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	69
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	70
3.2.	LEÇONS APPRISES	70
3.3.	PERSPECTIVES	70

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

- 1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE**
- 1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE**
- 1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES**
- 1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017**

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 960

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE
SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE

Responsable du programme

NYONGWEN JOSEPH

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme support est responsable d'une part de l'orientation, de la coordination, de la gestion des ressources institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance dans le sous-secteur forêts et faune. Son rôle est de faciliter et de soutenir le travail des programmes techniques opérationnels du MINFOF (Programme 961, Programme 962, et Programme 963). On jugera ainsi de l'efficacité de ce programme par sa propre capacité à appuyer les réalisations/exécutions effectives des activités prévues dans le cadre du PAP pour le moins à 100 % d'ici à 2018.

ce programme ayant pour objectif d'accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune et de porter le taux de rendement dans la mise en oeuvre des activités du sous-secteur à 100%. Pour ce faire douze (12) actions sur la responsabilité du Secrétaire Général sont menées pour y parvenir.

OBJECTIF	Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune	
Indicateur	Intitulé:	Taux de rendement dans la mise en oeuvre des activités du sous-secteur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	91.4000015258789
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2018
	Action 01:	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DU SOUS SECTEUR
	Action 02:	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION
	Action 03:	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE
	Action 04:	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 05:	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL
	Action 06:	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
	Action 07:	DEVELOPPEMENT DES TIC
	Action 08:	CONTROLE ET AUDIT INTERNE
	Action 09:	CONSEIL JURIDIQUE
	Action 10:	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE
	Action 11:	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
	Action 12:	PARTENARIATS ET SUIVI DES PROGRAMMES
DOTATIONS INITIALES	AE 3 522 596 000	CP 3 522 596 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NYONGWEN JOSEPH,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du Programme 960 en 2017 a été influencé par :

- la Vision 2035 ;
- le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) ;
- la Stratégie du Sous-secteur Forêt et Faune (SSFF);
- la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat et la poursuite de son appropriation par les nouveaux responsables nommés ;
- le blocage de précaution obligatoire de 20 % sur les Biens et Services ;
- l'élaboration des documents de planification, de programmation et de budgétisation validés par les deux chambres du Parlement ;
- la production de l'Annuaire Statistiques 2016 ;
- le suivi des travaux de construction de l'Immeuble Siège du Ministère des Forêts et de la Faune, et du processus d'attribution des travaux de construction de l'Immeuble siège de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- la poursuite du recensement du personnel et le redéploiement de nouvelles recrues.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

L'objectif global du Programme 960 est d'accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune. Il s'agit entre autre :

- de coordonner la mise en œuvre de la stratégie forêt et faune ;
- de développer et diversifier les partenariats ;
- de renforcer les mécanismes de suivi-évaluation ;
- de satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes ;
- de gérer les ressources financières et matérielles avec efficience ;
- d'améliorer le climat des affaires dans le sous-secteur.

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale, un taux de rendement de **92,35 %**. De manière spécifique, sur les douze (12) actions programmées, douze (12) résultats sont attendus au 31 Décembre 2017. Les performances obtenues se présentent ainsi :

- **deux (02) actions ont dépassé leur objectif à plus de 100 %**
 1. partenariat et suivi des programmes ;
 2. contrôle et audit interne.
- **Cinq (05) actions ont atteint leurs objectifs à 100 %**
 1. Etudes stratégiques et planification ;
 2. Gestion financière et budgétaire ;
 3. Développement du système d'information statistique ;
 4. Conseil juridique ;

5. Gestion des ressources documentaires ;
- **Cinq (05) actions sont à la phase d'achèvement**
1. Coordination et suivi des activités des structures 98 %;
 2. Amélioration du cadre de travail 64 %;
 3. Développement des ressources humaines 72,8 %;
 4. Développement des TIC 75 %;
 5. Communication et relation publique 98,48 %.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	90,88 %	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	90,88	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 308 845 269	CP 3 308 845 269
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 213 750 731	Ecart CP 213 750 731
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 936 658 507	CP 2 936 461 394
TAUX DE CONSOMMATION	88,75 %	88,74 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Amélioration du dispositif de pilotage au moyen du respect du cadre organique, à l'accent mis dans le suivi de la mise en œuvre des activités, et au renforcement de capacités à travers : - l'organisation régulière des rencontres mensuelle et trimestrielle du dialogue de gestion dans les structures centrales et déconcentrées ; - la duplication des missions de suivi et de contrôles des structures ; - le respect du plan de passation des marchés et de la réforme des marchés publics ; - le transfert des fonds de contrepartie à certains projets et programmes ; - le paiement des arriérés.	
PERSPECTIVES 2018	- Poursuite de la mise en place du cadre de pilotage de la performance conformément aux exigences du Budget Programme; - Renforcement des capacités techniques et matérielles des différents acteurs des programmes techniques.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale, un taux de rendement de **92,35 %**. De manière spécifique, sur les douze (12) actions programmées, douze (12) résultats sont attendus au 31 Décembre 2017. Les performances obtenues se présentent ainsi :

- **deux (02) actions ont dépassé leur objectif à plus de 100 %**

1. partenariat et suivi des programmes ;
2. contrôle et audit interne.

- **Cinq (05) actions ont atteint leurs objectifs à 100 %**

1. Etudes stratégiques et planification ;
2. Gestion financière et budgétaire ;
3. Développement du système d'information statistique ;
4. Conseil juridique ;
5. Gestion des ressources documentaires ;

- **Cinq (05) actions sont à la phase d'achèvement**

1. Coordination et suivi des activités des structures 98 %;
2. Amélioration du cadre de travail 64 %;
3. Développement des ressources humaines 72,8 %;
4. Développement des TIC 75 %;
5. Communication et relation publique 98,48 %.

Les performances détaillées se déclinent actions par actions.

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DU SOUS SECTEUR

En collaboration avec les services du Secrétariat Général du Ministère des forêts et de la faune, le programme 960, dit programme support, influe sur sa capacité de rendre l'appareil administratif performant. Sur la base de la gestion axée sur les résultats, le programme 960 veille à la planification et la programmation efficaces des activités sous sectorielle, la budgétisation efficiente assortie d'un système de suivi-évaluation.

Pour être en mesure de défendre sa politique générale et son bilan devant le Gouvernement et le Parlement, le Ministre devra orienter, coordonner et animer les différentes instances de concertation multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé, des partenaires au développement et des organisations de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun.

Les activités programmées dans le cadre de cette action mettront en exergue la capacité à piloter et donc à prendre des décisions appropriées pour une amélioration de la qualité de l'ensemble des processus de concertation. Les tâches recensées au sein de cette action devront concourir à la réalisation effective de ses missions portant sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêts et de faune. Il sera

ainsi capitalisé les rencontres d'évaluation ministérielle (4/an), de coordination des services (au moins 5), Régionales (au moins 10), des Comités des Fonds Spéciaux (FSDF et FSPF) (au moins 2/an), les Comités de Directions du Fonds Commun PSFE (au moins 4/an).

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement des structures								
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		44/47 sessions statutaires tenues soit 98 %						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	670 500 000	670 500 000	569 959 593	569 959 593	569 914 661	569 911 562	99,99 %	99,99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Sa mise en œuvre a été influencée par : - la mise en œuvre du cadre organique ; - le renforcement du dispositif de pilotage ; - le suivi-évaluation des activités par la communication régulière des scores des programmes.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Planification et programmation sous-sectorielle des activités ; - Mise en œuvre de la stratégie sous-sectorielle du MINFOF ; - Organisation et tenue de : -2/4 réunions de coordination MINFOF - 12/12 réunions de coordination SG -4/4 comités de Direction FC/PSFE -8/8 comités internes PPBS -1/1 comité de programme FSAP -2/2 comité de programme FSDF -20/20 Réunions Régionales (OU(2), SU (2), AD(2), L T (2), ES(2), EN (2), NO (2), NW(2), SW (2), CE (02)) La coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités ont permis de produire : + 01 rapport annuel d'activités ; + 01 rapport annuel de mise en œuvre de la feuille de route ; + 01 rapport annuel de performance (RAP) 2017.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Nonobstant les difficultés enregistrées au suivi de la mise en œuvre des ressources transférées, l'atteinte de ces résultats s'explique par l'accent mis sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur forêts et faune, à travers l'organisation régulière des rencontres de suivi de la mise en œuvre des indicateurs préalablement définis dans le strict respect des délais prescrits. Les ressources mobilisées du Fonds Commun PSFE ont permis d'assurer l'organisation des rencontres du Comité de Direction du Fonds Commun. Il en est de même des ressources des Fonds Spéciaux pour les rencontres des Comités de Programmes respectifs.								
Perspectives 2018	- Consolidation des acquis du dispositif de mise en œuvre du pilotage ; - Capitalisation des rencontres de coordination des Régions; - Engager une coordination et un suivi aux ressources transférées aux CTD, projets et programmes.								

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

Cette action permet de promouvoir la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère des Forêts et de la Faune par la systématisation des activités de planification stratégique et de programmation. Elle vise à améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense.

En d'autres termes, l'accent sera mis sur la réalisation des activités de pilotage de la politique soussectorielle, la mise en application des orientations gouvernementales, la mise en application des engagements internationaux et sous régionaux du Cameroun en matière de gestion forestière et de conservation (notamment en siégeant au Conseil des Ministres de la COMIFAC et dans les diverses instances concernées), la supervision et le contrôle de la mise en oeuvre de la stratégie et de tous les documents de planification/programmation et budgétaires produits au sein du Comité Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi (PPBS).

Les activités de cette action consistent principalement en :

1. l'actualisation de la stratégie du sous-secteur en matière des ressources forestières et fauniques, l'accompagnement et l'appui des coordonnateurs de programmes dans les processus de planification et, de programmation des activités, des dépenses, de budgétisation et de suivi de la mise en oeuvre des programmes;
2. la consolidation et la mise en cohérence des extraits de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes ;
3. l'élaboration du Projet de performance (PPA) et du Rapport annuel de performance (RAP), du Compte Administratif des années n-1, n-2 et n-3, le rapport semestriel et annuel du PPA et de la Feuille de Route.
4. l'exécution du budget (programmation des marchés, décision de déblocage, engagements divers, rapport d'exécution financière, ...) ;
5. le renforcement des capacités des intervenants de la chaîne PPBS et vulgarisation des documents etc. De telles informations sont nécessaires pour mener des études prospectives fiables, renseigner les indicateurs et partant, assurer un bon suivi-évaluation des programmes et actions.

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense		
Indicateur	Intitulé:	Documents de planification de programmation produits annuellement dans les délais.	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100
	Unité de mesure	%	
	Année de référence:	2015	
	Valeur de référence:	100.0	
	Année cible:	2018	
	Valeur Cible	100.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	6 sur 6 Documents de planification de programmation et de suivi évaluation produits annuellement	

CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	48 000 000	48 000 000	31 250 000	31 250 000	26 249 990	26 249 990	84 %	84 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - l'appropriation timide et mitigée des différentes étapes du processus de programmation ; - l'insuffisance de la motivation des différents acteurs de la Chaîne PPBS ; - la revue du mode de calcul des indicateurs.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Elaboration des documents de planification et de programmation : - Revue des programmes finalisé et transmis au MINEPAT - Document de la chaîne des résultats finalisé et transmis au MINEPAT - CDMT 2018-2020 validé par le MINEPAT ; - le Comité Elargie de Programmation (CEP) a validé le CDMT ; - Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP); - Projet de Performance des Administrations (PPA) 2018							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce au dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documents de planification et de programmation. Les ressources allouées à cette action ont été insuffisantes avec le démarrage tardif du déblocage des fonds au MINFI et le blocage de précaution obligatoire qui a fortement impacté sa mise en œuvre. Les ressources du Fonds Commun PSFE ont facilité l'organisation des différentes rencontres d'élaboration du Projet de Performance 2018.							
Perspectives 2018	- Sensibiliser les responsables des programmes sur la nécessité de s'impliquer activement dans l'élaboration des différents outils devant être pris en compte dans le processus de budgétisation ; - Sensibiliser et former les services déconcentrés en méthodologie d'élaboration des documents de planification ; - Inviter dès le mois de janvier tous les programmes, à la maturation des éléments des projets devant être pris en compte dans la programmation. - Se conformer au calendrier de programmation et du chronogramme de la chaîne PPBS.							

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Cette action a pour fonction principale d'assurer une bonne programmation budgétaire et une bonne exécution financière des programmes (960, 961, 962, 963) du Ministère des Forêts et de la Faune. La réussite de cette action passe par le renforcement continu des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles. Cette action vise à faciliter l'exécution du budget de fonctionnement et du budget d'investissement alloué au MINFOF en s'arrimant au budget-programme du nouveau régime financier.

En pratique, il s'agit donc de concilier la mise à disposition des Autorisations d'Engagements (AE) votés et la consommation des Crédits de Paiements (CP) dans le respect des phases de l'exécution de la dépense publique. La formation au nouveau système de gestion du budget programme par le logiciel PROBMIS est une nécessité pour l'accomplissement des différents modules : budgétisation, exécution, suivi-évaluation et élaboration, paiement des dépenses non ordonnancées.

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes.								
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		86.4000015258789						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		96.5						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		05 sur 05						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	464 134 775	464 134 775	342 660 271	342 660 271	322 634 771	322 634 771	94,15 %	94,15 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - l'appropriation timide des différentes étapes du processus d'élaboration des documents budgétaires; - l'insuffisance de la motivation des différents acteurs de la Chaîne PPBS ; - la mise en œuvre des référentiels des documents budgétaires ; - Mise en œuvre de la loi des finances 2017 ; - Mise en œuvre de la Circulaire sur l'exécution du budget 2017								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	4 sur 4 documents budgétaires et financiers sont disponibles et portent sur : - Rapport Annuel de Performance 2016 - Document de Pré-Conférences Budgétaires - Document de conférences budgétaires disponible - Projet de Performance des Administrations (PPA) 2018								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce : - à l'anticipation et au dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documents de budgétisation ; - à l'accréditation des différents responsables des structures ; - au renforcement des capacités à l'utilisation de l'application PROBMIS ; Les ressources allouées à cette action ont été jugées insuffisantes avec le démarrage tardif du déblocage des fonds au MINFI et le blocage de précaution obligatoire qui a fortement impacté sa mise en œuvre. Les ressources du Fonds Commun PSFE ont facilité l'organisation des différentes rencontres d'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2018-2020.
Perspectives 2018	- Saisine du Ministère des Finances en vue de l'amélioration de la présentation des états issus de l'application PROBMIS et de la qualité de la connexion au réseau ; - Engager le Service des Marchés au démarrage en début d'année de la procédure de passation des marchés Publics ; - Actualisation des éléments de maturation des projets des Programmes dès le vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale; - Amélioration progressive de l'exécution financière des activités planifiées

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

Le dispositif qui doit être mis en place a pour objectif de Rendre opérationnel le système national d'information statistique (SIS) pour la gestion durable des ressources forestières. Il s'agit d'une nouvelle approche de la stratégie nationale pour l'amélioration du système de gestion des statistiques forestières. Cette stratégie consiste en la mise en oeuvre effective de ce dispositif. En particulier, cette SIS veut se donner les moyens pour :

Améliorer le système d'information afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et de s'adapter aux exigences des mécanismes de l'OFAC et FLEGT mise en oeuvre au Cameroun.

Renforcer les capacités des ressources humaines des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINFOF et chez les opérateurs économiques du secteur bois.

La réalisation de ce projet permettra une informatisation complète du système de collecte et de traitement des statistiques forestières et contribuera de ce fait à une meilleure prise de décision dans le secteur de la foresterie.

Dans le secteur de la foresterie.

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques								
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		01 sur 01						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	29 000 000	29 000 000	25 864 069	25 864 069	25 864 069	25 864 069	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - l'insuffisance des ressources humaines à la capitalisation des données statistiques ; - la mise à disposition tardive de certaines données économiques (COMCAM) ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Annuaire statistiques 2017 du MINFOF est disponible.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - l'appui technique de l'Institut National des Statistiques ; - la capitalisation des données de l'annuaire statistiques 2016 ; - l'engouement du Consultant et du personnel impliqué dans le dispositif de collecte et de production des données statistiques ;								
Perspectives 2018	- Amélioration de la collecte et de la production des données statistiques ; - Poursuite de la capitalisation des données statistiques.								

Action 05 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

La fourniture en matériels (bien meubles) et infrastructures (biens immeubles) des services centraux et déconcentrés relève de cette action. Cette action agit dans tous les programmes techniques et opérationnels en améliorant le cadre général de travail dans le but de concourir à l'atteinte des objectifs assignés par le Gouvernement du Cameroun.

Il s'agira de poursuivre les grands projets de construction des immeubles sièges du MINFOF et de la COMIFAC, le second étant un engagement du Président de la République au près de ses pairs de l'Afrique Central. D'assurer également les travaux de construction du bâtiment R+1 du Centre de Promotion du Bois de Nkolbisson et la finalisation des travaux de construction des Bases-vies et de certaines Délégations Régionales et Départementales. Pour une meilleure gestion de ces différents matériels et infrastructures, un logiciel de gestion intégrée des équipements et des infrastructures sera mis sur pied. Le développement d'une plateforme d'interconnexion numérique entre les services centraux, les services déconcentrés, les structures sous-tutelle, les partenaires et les collectivités territoriales décentralisées est de mise. Tous ces outils informatiques de gestion pourront ainsi fiabiliser le dispositif de cadre de travail amélioré.

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 64		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		60.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		70.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		64						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	409 721 000	409 721 000	380 406 117	380 406 117	86 983 117	86 983 117	22,87 %	22,87 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - Le paiement des décomptes pour les travaux de construction de l'Immeuble Siège du MINFOF par le Ministère des Finances ; - L'insuffisance d'infrastructures et d'équipements adéquats ; - La lourdeur dans le processus de passation du marché de l'Immeuble Siège de la COMIFAC ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Les divers chantiers de construction et de réhabilitation de bâtiments ainsi que les efforts d'équipement des services qui sont en cours, permettront à terme de résorber les déficits actuels. - Néanmoins nous pouvons noter dans les projets du BIP 2017, une amélioration perceptible des conditions de travail du personnel à travers : -Gros œuvre de l'immeuble siège du MINFOF en cours d'achèvement -09/10 DRFOF déjà fonctionnelles -PCFC de Foubot , Galim-Tignère , Melong rehaibilités -PCFC de Nkolafamba ,Ndu , Ekok construits								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les divers chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ainsi que les efforts d'équipement des services qui sont en cours, permettront à terme de résorber les déficits actuels. Toutefois, 52,6 % de personnel disposent d'un poste de travail fixe dans les services, on peut notamment relever : - L'évaluation des travaux de construction des immeubles sièges du MINFOF et de la COMIFAC devant se faire au terme des trois années imparties pour leur réalisation ; Quatre (04) Délégations Régionales construites et achevées (CENTRE, SUD, EST, et OUEST) sur financement C2D ayant fait l'objet d'une réception officielle par le MINFOF ; - L'acquisition de quelques équipements pour les Ecogardes.
Perspectives 2018	- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre de l'amélioration des conditions de travail des cadres du MINFOF ; - Poursuivre les travaux de construction des immeubles siège du MINFOF et de la COMIFAC ; - Les divers chantiers de construction ou de réhabilitation des bâtiments en cours (projets souvent pluriannuels) ainsi que les efforts d'équipement des services, permettront à terme de résorber graduellement les déficits actuels.

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La ressource humaine étant la cheville ouvrière de toute organisation, il est donc indispensable de mettre en place une véritable politique en vue de sa gestion rationnelle. Pendant des années, le gel des recrutements, l'absence d'une politique de formation et de gestion des ressources humaines ont rendu cette dernière non seulement inadaptée aux besoins exprimés, mais aussi posé un déficit dans la pyramide des âges au sein du Ministère des Forêts et de la Faune. Le personnel devenant vieillissant. Cela augure de multiples problèmes obérant les performances et les perspectives de succès dans la mise en oeuvre de la politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques exigent une attention particulière et une gestion rationnelle. Pendant des années le recrutement des ressources humaines avait été gelé et le personnel devenu vieillissant. La gestion prévisionnelle des effectifs est de mise car à date, 60 % des postes de travail sont pourvus par des personnels plus ou moins dotés d'aptitudes; souvent physiquement malades, très souvent âgés et sans enjeux et innovation dans l'exercice de leur fonction, parfois mal formés ou sans compétences réelles pour les postes occupés, etc. Cela augure de multiples problèmes obérant les performances et donc les perspectives de succès de la mise en oeuvre de la politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques. Le personnel sain dans un poste de travail sain incite le développement et la performance institutionnelle.

Le SIGIPES a pour tâche la formation et le renforcement des capacités sur l'exploitation et la maîtrise du Système Intégré de Gestion des Personnels de l'Etat et de la Solde. En Novembre 2016, la formation portera sur la liquidation des droits et le module de traitement par lots en l'occurrence le problème d'incompatibilité lié aux machines.

Sur le volet solde, seront abordés :

- la problématique de l'état des sommes dues ;
- les allocations familiales ;
- les actes de titularisation ;
- les actes d'avancement de grade.

Cela suppose de pouvoir travailler sur la base de profils de poste de travail, de gestion des compétences et des carrières, de visibilité professionnelle, de formation continue, d'évaluation des performances, etc.

Pour l'ENEF et l'EFG, cette action s'érige autour d'un plan de formation garant de la bonne formation des jeunes gages de durabilité dans la continuité de la gestion des ressources forestières et fauniques. Ceci suppose la collaboration étroite avec les professionnels du secteur, la systématisation des stages en entreprise, le développement de partenariats sur le long terme, etc. D'ici à 2018, on veillera sur le niveau de couverture des besoins de l'administration en personnels compétents et utilisés à leur juste poste de travail pour passer de 60% actuellement à 100% des postes de travail, condition sine qua none pour pouvoir exiger un niveau de performance optimal.

On aura également à repenser les dispositions de l'action sociale au sein du ministère, mieux anticiper e

OBJECTIF		Accroître quantitativement et qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre du cadre organique					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 72,8		
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	50.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	80.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	72,8							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 544 240 225	1 544 240 225	1 741 245 942	1 741 245 942	1 709 182 622	1 709 182 622	98,16 %	98,16 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION		Cette action a été influencée par : - La mise en place du SIGIPES II ; Le suivi de la mise en œuvre du Plan de Formation Triennal du sous-secteur forêts et faune							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)		364 personnels sur les 500 projetés, ont déjà bénéficié d'un renforcement de capacités dans divers domaines à savoir : - 110 IEF ont été renforcés sur le géo référencement des tiges dans les Régions forestières. - 09 internes à l'ENEF - 24 internes à l'EFG - 23 personnels formés à l'application PROBMIS - 113 personnels nouvellement mis à la disposition du MINFOF en attente d'imprégnation - IEF = 5, ITEF = 9, TPEF = 15, TEF = 20, ATEF = 23, ATAEF = 29, IV= 3, ITA = 4, Technicien menuisier bois = 05 - Formation à l'élaboration des TdR (FSDF) = 26 personnes - Formation de 4 hauts cadres sur le Partenariat Public Privé - Formation de 20 personnes en inventaire d'aménagement - Formation de 17 personnes en identification des essences forestières - Formation de 2 cadres sur les procédures de dédouanement - 08 personnels du MINFOF formés par le Programme d'Assistance technique à la DPT - 07 personnels formés à la conception d'une base de données des acteurs du secteur forestier sur la production et la transformation du bois ; - 18 personnels formés sur la rédaction des Termes de Référence ; - 05 personnels formés sur les inventaires géo-référenciés - Promotion de l'action sociale et lutte contre le VIH et le SIDA.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)		Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - La reprise des recrutements du personnel du Corps des Eaux et Forêts par le MINFOPRA ; - Le fonctionnement effectif du comité d'assainissement du fichier solde ; - Le traitement des nouvelles données sur le personnel ;							
Perspectives 2018		- Poursuite de l'assainissement du fichier solde du personnel - Finalisation du processus du SIGIPES 2							

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC

Les TIC sont garants de l'image de marque du MINFOF. Les relations publiques s'entretiennent grâce au sérieux et à la qualité des documents produits et partagés. Dans l'atteinte des objectifs d'information et de communication, le Ministère des Forêts et de la Faune a, dans le cadre des réformes engagées, enregistré de nombreux progrès par la mise en uvre d'un schéma directeur du système informatique et la gestion du courrier par mail-soft.

Une étude sur le renforcement des services centraux réalisée par la Revue Institutionnelle du PSFE en Août 2002 avait montré que le MINFOF présente des difficultés de mise en place d'un cadre réglementaire de développement des TIC. Ces difficultés sont liées entre autres

- (1) à l'organisation interne de chaque service,
- (2) à l'intégration effective des TIC dans la mise en oeuvre des programmes et
- (3) à la gouvernance.

Etant donné que le Ministère des Forêts et de la Faune gère un volume important de données partageables, le développement des TIC à travers certaines tâches comme : la formation sur l'appropriation du Schéma Directeur Informatique, maintenance informatique et électronique, Acquisition des équipements informatiques et électroniques, Interconnexion des Services Centraux et les dix Régions, extension du réseau informatique des Services Centraux du MINFOF, veille à la disponibilité d'Internet et du site web dans les Services Centraux et déconcentrés du ministère. Cette action a pour but d'atteindre les objectifs fixés par la hiérarchie pour tous les programmes. Afin de rationaliser, de simplifier et d'optimiser la gestion de l'information, l'informatique apporte au sein du Ministère son soutien notamment pour faciliter la gestion de l'information et des données dont ont besoin les services du MINFOF pour étayer les questions soumises à leurs réflexions.

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatiques				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		75						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 000 000	21 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - La poursuite du plan de développement des TIC ; - La finalisation des travaux du SIGIF 2								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- La mise en œuvre du schéma directeur informatique adopté et rendu exécutoire par Décision n°0349/D/MINFOF/SG/CI du 07 Juillet 2014 ; - Poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur informatique : réseau internet en cours de réhabilitation dans les Services Centraux - Augmentation de la bande passante internet qui est passée de 4 méga bit/seconde à 20 méga bit/seconde - Mise à jour du Site WEB minfof.cm.apv.cm - Mise à niveau des infrastructures de Nkolbisson pour le SIGIF II
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - L'appui financier du Fonds Commun PSFE pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique du MINFOF ; - Cette action est entièrement financée sur les ressources du Fonds Commun PSFE.
Perspectives 2018	- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du MINFOF - Poursuite des travaux de mise en exploitation du SIGIF 2 - Amélioration de la connexion internet au MINFOF

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE

La réforme a conduit à l'émergence d'une classe nouvelle de gestionnaires et de managers publics qui, pour la réalisation d'une politique publique donnée, sont capables de se doter d'un plan d'actions, de définir les conditions de sa réalisation et d'en suivre l'exécution dans un meilleur rapport qualité prix ; autrement dit offrir aux usagers une meilleure qualité de service public aux meilleurs coûts. Dans ce sens, la réforme budgétaire est apparue comme un des leviers de la réforme de l'Etat.

L'audit Interne est une revue et un examen indépendants des comptes et des activités d'une structure en vue d'évaluer la conformité aux politiques et aux procédures établies, l'adéquation entre les dépenses et les objectifs en vue de recommander les changements nécessaires. En effet, tout comme le relève l'article 5 du Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, l'Inspection Générale est entre autre, chargée :

- de l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés, en liaison avec le Secrétaire Général ;
- du contrôle interne et de l'évaluation du fonctionnement des services centraux et déconcentrés, des établissements et organismes sous tutelle, ainsi que des services et projets rattachés ;
- de l'information du Ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services ;
- de l'évaluation de l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la réforme administrative.

C'est la raison pour laquelle il revient à l'Inspection Générale d'assurer le contrôle ou l'inspection des structures relativement à effectuer des activités telles que la mesure, l'examen d'une entité et comparer les résultats à des exigences spécifiques réglementaires, contractuelles ou légales.

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de missions d'audit produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	88 000 000	88 000 000	67 364 016	67 364 016	67 364 016	67 364 016	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - Le suivi de la stratégie de lutte contre la corruption dans le sous-secteur forêts et faune - Le contrôle et audit des structures tant au niveau central que déconcentrés								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 24/20 entités contrôlées ou auditées (DRFOF SU, DDFOF NDIAN, DDFOF NYONG ET KELLE, OKOLA, TEK CENTRE, MOUANKO, MASSOCK SONGLOULOU, MEKONDO EDEA, - SUD OUEST, NORD OUEST, EST, LITTORAL, OUEST, DRFOF CENTRE, YOKO CPB, les Régions du grand Nord, Projet Ngoyla Mintom, ZOETELE et BELABO) Suivi des activités informelles et d'exploitations illégales dans le sous-secteur forêts et faune ; - Opérationnalisation de la cellule de lutte contre la corruption ; - Traitement des différents actes de dénonciations et propositions des sanctions ; - Développement des normes de service devant servir de référence pour l'évaluation des performances ; - Conduite des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les méfaits de la corruption tant à l'intérieur de l'Administration qu'en direction de l'ensemble des acteurs concernés ; - Développement et mise en œuvre d'un système de motivation et de sanction ;
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - L'évaluation des performances des services du MINFOF ; - La vulgarisation du document sur les bonnes pratiques de l'Agent Probe du MINFOF ; - La vulgarisation du document du Contrôleur Forestier ; - Le renforcement des capacités des structures chargées du contrôle
Perspectives 2018	- Améliorer le fonctionnement et la performance des services ; - Réduire les opportunités de corruption dans le sous-secteur forêt et faune

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE

Tout contentieux ouvert pour ou contre la gestion des ressources forestières sera amendé par le conseil juridique. La récurrence des cas de fraudes administratives et celles issues des contrevenants met en évidence l'inadaptation ou la désuétude des textes réglementaires et législatifs en vigueur dans le soussecteur, au contexte actuel, marqué par une pression anthropique accrue sur les ressources.

Etant entendu que la mission du conseil juridique consiste à assurer la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers, l'action 960.8 s'attellera à redynamiser la Cellule Juridique en vue de la proposition, signature et/ou adoption des textes législatifs et réglementaires plus adaptés. Cette précaution aura pour conséquence un suivi plus soutenu du contentieux et assainira davantage les murs dans le secteur. Cette action veille à la mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur. Pour cela, l'action va conduire des activités d'imprégnation de l'ensemble du personnel du MINFOF aux textes en vigueur, de formation des officiers de police judiciaire à compétence spéciale à l'usage des textes répressifs, et des responsables des structures techniques aux techniques de rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires.

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de textes élaborés dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		73 sur 73						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	8 000 000	8 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - Le respect des textes réglementaires ; - Le suivi du contentieux.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Suivi du contentieux; Mise en forme de : - 16 projets reçus des services - 16 projets mis en forme								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - La promotion et à la vulgarisation de la culture juridique - L'analyse et à la formalisation des projets d'actes reçus								
Perspectives 2018	- Renforcement des capacités des personnels du MINFOF ; - Recouvrement des créances des contentieux gagnés par le MINFOF								

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

Cette action vise à donner de la visibilité aux activités menées au sein du ministère des forêts et de la faune et, à promouvoir son image de marque tant en interne qu'en externe. Elle consiste en la promotion et diffusion des supports de communication, la production des magazines et des émissions spécialisées, l'animation des sites internet du ministère, la couverture médiatique des activités entreprises par le ministère, etc.

Il s'agira en effet d'assurer hebdomadairement une émission radio diffusée, publier le sommaire des infractions, au moins deux Lettres Verte du MINFOF et le Newsletter, d'organiser au moins deux documentaires télévisés avec la CRTV.

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98,48		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		98,48						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	83 500 000	83 500 000	30 988 206	30 988 206	30 988 206	30 988 206	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la communication du sous-secteur forêts et faune.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	65 sur 66 activités ont déjà fait l'objet d'une couverture médiatique à savoir : - 52/52 émissions radio diffusées - 4/4 MINFOF Newsletter publié; - 3/3 Lettre Verte ; - 2/2 documentaires avec la CRTV ; - 3/4 sommaire des infractions publiées ; - 1/1 MINFOF Faits et chiffres.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce à : - La production des magazines et des émissions spécialisées; - L'augmentation du nombre d'activités médiatiques sur le Ministère; - La diffusion des supports de communication.								
Perspectives 2018	- Poursuite de la couverture médiatique des activités du sous-secteur forêts et faune ; - Animation du site internet du Ministère								

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Elle entre en droite ligne avec la stratégie gouvernementale de modernisation des services publics, qui vise une amélioration considérable dans les procédures de traitement des dossiers et optimisation du rendement des administrations dans les services centraux et déconcentrés. Cette action est chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources documentaires. Elle tient compte des impératifs du contexte législatif et réglementaire au sein du Ministère.

Il s'agit pour cette action :

- de développer et de mettre en œuvre un système d'archivage fonctionnel, de concevoir et de mettre en place un système de classement de la documentation du Ministère;
- d'organiser la collecte et la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle en matière de forêts et de faune;
- de collecter, de centraliser et de conserver des documents et archives du Ministère;
- d'établir une synergie avec les Archives Nationales;
- de promouvoir la lecture et la recherche documentaire en matière de forêts et de faune.

Par cette action, le Ministère veillera à organiser et à améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des usagers ; dans le même contexte seront organisés la réception, le traitement et la ventilation du courrier entrant et sortant du Ministère ainsi que le classement et la conservation des actes signés. Dans le cadre de la recherche de la célérité et l'efficacité dans le traitement des dossiers, cette action s'occupera de la relance des services en cas de non-respect des délais; de la reproduction et de la notification et de la ventilation des actes individuels et réglementaires ainsi que de tous autres documents utiles au bon fonctionnement des services. L'informatisation du système de gestion du courrier et des archives dans les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune est un projet qui vise globalement à accroître le rendement des Délégations Régionales. L'automatisation de la gestion du courrier et des archives constitue un élément clé de la modernisation des services et la mise en place des procédures de bonne gouvernance. De manière spécifique, le progiciel sera acquis et paramétré, déployé dans les Régions, mise en réseau et testé.

en reste.

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		95.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	55 000 000	55 000 000	27 999 205	27 999 205	27 999 205	27 999 205	100 %	100 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été influencée par : - Le suivi de la mise en œuvre de la gestion documentaire informatique et des archives du sous-secteur
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les Services Centraux disposent d'un système d'archivage fonctionnel - 3/3 Régions pilotes disposent d'un système d'archivage fonctionnel - Le système informatique de gestion du courrier et des archives est opérationnel et rendu exploitable dans les trois Délégations Régionales pilotes (Sud, Centre et Est)
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ces résultats ont été rendus possibles grâce : - Au développement d'un système d'archivage - A l'informatisation de la gestion du courrier dans les services centraux - A la gestion des ressources documentaires - A la poursuite de la capitalisation des Services Centraux qui disposent d'un système d'archivage fonctionnel.
Perspectives 2018	- Finalisation du fonctionnement effectif du système d'archivage dans la Délégation Régionale Pilote de l'Est - Poursuite du renforcement des capacités du personnel en gestion des documents administratifs, des techniques de pré-archivages et en archivages numérique.

Action 12 PARTENARIATS ET SUIVI DES PROGRAMMES

L'action se charge de la fonction de développement de partenariats multiples en mesure de contribuer à la mise en uvre de la stratégie. Elle veille à la mise en cohérence des actions de coopération entre le MINFOF et ses partenaires au développement sectoriel. Au-delà des financements publics nationaux, il s'agit de pouvoir mobiliser davantage de moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur, que ce soient des ressources publiques extérieures ou des ressources privées. On jugera notamment les résultats de cette action à l'aune des financements effectivement mobilisés pour le sous-secteur chaque année. Elle permettra également d'assurer le suivi de la mise en uvre des projets sectoriels dans les programmes techniques afin que les décideurs et leurs services puissent être alimentés en continu en informations utiles sur l'évolution du sous-secteur en général et sur le niveau de mise en uvre de la stratégie en particulier.

de la stratégie et en particulier :									
OBJECTIF	Développer, diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi-évaluation								
Indicateur	Intitulé:		Volume de financements mobilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 128,05		
	Unité de mesure		Mds						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		30.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		37,7						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	101 500 000	101 500 000	73 107 850	73 107 850	51 477 850	51 283 850	70,41 %	70,15 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Suivi de la coopération technique et financière dans la sous-région au plan bilatéral et multilatéral								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<u>Ressources Internes Ordinaires (RIO)</u> Budget du MINFOF - 20 698 322 000 FCFA <u>Ressources Internes Spéciales (RIS)</u> <u>Fonds Spécial Développement Forestier</u> - CP 2017 : 2 000 000 000 FCFA <u>Fonds Spécial Protection de la Faune</u> - CP - 2017 : 318 000 000 FCFA <u>Ressources Externes (RE)</u> <u>Fonds Commun PSFE</u> CP 2017: 6 932 896 845 F.CFA <u>Projets :</u> - C2D –PSFE2 : 3 968 183 000 F.CFA - Projet de Gestion Durable des Forêts par les Communes du Cameroun (GEF/FAO) : 900 000 000 F.CFA - PSMNR SW = 725 000 000 F.CFA - NGOYLA MINTOM = 648 045 453 F.CFA <u>RE+RI = 37 712 447 298 FCFA</u>
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Développement et renforcement des mécanismes de suivi-évaluation de la Stratégie du Sous-Secteur. - Renégociation des financements avec les Partenaires Techniques et Financier pour l'arrimage au Budget Programme - Meilleure mise en œuvre des activités de tous les Programmes du Ministère des Forêts et de la Faune
Perspectives 2018	- Elaboration des Mémoires d'entente (MoU) - Mise en place des plateformes de collaboration avec les partenaires en vue de la mobilisation des financements

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 961

AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE
FORESTIERE

Responsable du programme

MFOU'OU MFOU'OU BRUNO
Directeur des Forêts

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme se veut être la vitrine et surtout le point d'ancrage de la gestion des forêts camerounaises. Les études réalisées ces dernières années démontrent une tendance au recul du couvert forestier, d'où l'importance de la sécurisation et de la mise en valeur des forêts à travers leur gestion durable.

Ce programme compte quatre (04) actions dont la mise en œuvre vise pour l'essentiel, l'aménagement et le renouvellement des ressources forestières, ainsi que l'accroissement des recettes issues de leur exploitation pour le triennat afin de passer de 18 milliards de FCFA à plus de 24 milliards de FCFA.

OBJECTIF	Gérer durablement les forêts	
Indicateur	Intitulé:	Volume de Recettes fiscales et parafiscales générées par la gestion durable des forêts
	Unité de mesure	Mln
	Valeur de référence:	22943.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	25000.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉNAGEMENT DES FORÊTS Action 04: APPROVISIONNEMENT LÉGAL DES MARCHÉS Action 05: GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES Action 07: REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 456 002 000	CP 9 456 002 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MFOU'OU MFOU'OU BRUNO, Directeur des Forêts	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme compte quatre (04) actions dont la mise en œuvre vise pour l'essentiel, l'aménagement et le renouvellement des ressources forestières, ainsi que l'accroissement des recettes issues de leur exploitation pour le triennat afin de passer de 18 milliards de FCFA à plus de 24 milliards de FCFA.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Le taux de réalisation du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2017 est de **94,28 %**. Sur les quatre (04) actions programmées, cinq (05) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Trois (03) indicateurs ont dépassé leur objectif à plus 100 % ;
- Un (01) indicateur était compris entre 50 et 100% ;
- Un (01) indicateur est difficilement mesurable.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Le taux de réalisation du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2017 est de 94,28 %. Sur les quatre (04) actions programmées, cinq (05) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante : • Trois (03) indicateurs ont dépassé leur objectif à plus 100 % ; • Un (01) indicateur était compris entre 50 et 100% ; • Un (01) indicateur est difficilement mesurable.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	94,28	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 10 158 477 694	CP 10 158 477 694
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -702 475 694	Ecart CP -702 475 694
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 6 196 622 056	CP 6 111 089 667
TAUX DE CONSOMMATION	82,26 %	81,13 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Certaines recettes qui n'étaient pas prises en compte ont été capitalisées tels que les droits de sortie	
PERSPECTIVES 2018	- Dynamiser les mécanismes permettant de capter toutes les informations relatives aux recettes fiscales et para fiscales de l'exploitation forestière - Poursuivre et intensifier la lutte contre l'exploitation illégale des produits forestiers	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Le taux de réalisation du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2017 est de **94,28 %**. Sur les quatre (04) actions programmées, cinq (05) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Trois (03) indicateurs ont dépassé leur objectif à plus 100 % ;
- Un (01) indicateur était compris entre 50 et 100% ;
- Un (01) indicateur est difficilement mesurable.

Action 01 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

Dans le précédent cycle triennal du budget programme, les activités ont été concentrées sur le classement des forêts du domaine forestier permanent afin d'incorporer les Unités forestières d'Aménagement dans le domaine privé de l'Etat et les forêts communales dans les domaines privés des Communes. Dans le second cycle triennal du budget programme, il sera question de s'assurer que les forêts classées sont gérées de manière durable et que ces forêts ne sont pas perturbées par des activités de déforestation. Ainsi, toutes ces forêts devront être dotées des plans d'aménagement approuvés par l'administration et mis en œuvre, l'évolution du couvert forestier du domaine permanent fera l'objet d'un suivi satellitaire en vue de détecter les activités de déforestation. Un travail sera également fait de concert avec le Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières pour amorcer le processus de bornage et d'immatriculation des forêts du domaine forestier permanent.

OBJECTIF	Maintenir le potentiel forestier								
Indicateur	Intitulé:		Superficie sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 99,70%		
	Unité de mesure		ha						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		5574600.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		6225540.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6207060 ha (05 UFA)						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	6 112 323 000	6 112 323 000	6 918 255 000	6 918 255 000	3 093 534 363	3 008 032 194	72,07 %	70,08 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le processus de classement des UFA est achevé et il est question à présent de s'assurer que les plans d'aménagement élaborés sont mis en œuvre								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les plans d'aménagement des UFA 10 058 (57 137 ha), 10 043 (51 168 ha), 10 055 (39 088 ha), 10 049 (34 075 ha), et 10 050 (38 013 ha), couvrant une superficie totale de 219 481 ha ont été approuvés en 2017 et sont mis en œuvre.								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Les plans d'aménagement approuvés ont été immédiatement mis en œuvre par les concessionnaires forestiers ; - Certains concessionnaires dont les plans d'aménagement des UFA n'étaient pas planifiés en 2017 ont élaboré des plans d'aménagement ; - Les ressources financières mobilisées au Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) ont permis d'organiser trois (3) sessions du Comité interministériel d'Approbation des Plans d'Aménagement;
Perspectives 2018	Poursuivre le suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement

Action 04 APPROVISIONNEMENT LÉGAL DES MARCHÉS

Le programme 961 a, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord Partenariat Volontaire entre l'Union Européenne et le Cameroun sur l'application des Règlementations Forestières, la Gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union Européenne (APV/FLEGT), poursuivi le développement du Système de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) afin d'assurer entre autres, la traçabilité du bois qui circulera sur le territoire national et l'approvisionnement en bois légal des marchés. Le précédent cycle du budget programme a été marqué par l'engorgement du port de Douala qui a entraîné une réduction des exportations de bois et par conséquent un ralentissement de la production, l'abandon de plusieurs Ventes de Coupe à cause des offres financières fallacieuses ; ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée à une production moyenne de 3 000 000 m³ de grumes par an.

La moyenne de 2 500 000 m³, de grumes par an obtenue, a connu une forte contribution des bois issus de la récupération dans les sites des grands projets. Cette récupération est en train de s'achever.

OBJECTIF	Stabiliser la production du bois légal								
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois légal mis sur le marché				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		m3						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		2747380.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		2500000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2 693 178						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 757 905 000	2 757 905 000	2 662 448 694	2 662 448 694	2 645 313 694	2 645 313 693	99,36 %	99,35 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'exploitation forestière est sélective et dépend fortement des commandes faites aux opérateurs économiques. Sur 2 500 000 m ³ de bois autorisés à l'exploitation en 2017, 2 693 178 m ³ ont été exploités								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Attribution de 74 Permis Annuel d'Opération des Unités Forestières d'aménagement ; - Attribution de 24 Permis Annuels d'Opération des forêts communales - Attribution de 95 Certificats de Ventes de coupe ; - Compilation des statistiques de production de tous les titres en activité ; - Mise sur le marché d'un volume légal de bois de 2 693 178 m³. L'enveloppe globale des taxes issues de l'exploitation forestière s'élève à 35 970 456 434 FCFA : - Redevance Forestière Annuelle : 16 562 800 000 FCFA - Taxe d'abatage : 5 595 600 000 FCFA - Autres taxes : 299 100 000 FCFA - Surtaxe à l'exportation : 1 826 832 637 F.CFA - Ventes aux Enchères Publiques : 315 708 379 FCFA - Droit de sortie : 11 370 415 418 F.CFA								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Retard dans l'édition et la réception des documents sécurisés; - Perturbations climatiques qui ne facilitent pas l'exploitation forestière; - Plusieurs permis d'exploitation du bois d'œuvre attribués n'ont pas été exploités; - L'exploitation forestière est sélective et dépend fortement des commandes faites aux opérateurs économiques. Plusieurs essences autorisées ne sont pas exploitées; - Les ressources du Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) ont contribué à l'édition des documents sécurisés d'exploitation (DF10, Lettres de voitures pour le transport des bois d'œuvre et des bois débités), à l'émission des permis annuel d'opération (PAO) Certificat de Vente de Coupe (CVC), des Certificats Annuel d'Exploitation (CAE).
Perspectives 2018	- Poursuivre l'édition des documents sécurisés - Poursuivre l'attribution des titres d'exploitation forestière (UFA, Forêts Communales, forêts communautaires, Ventes de coupe...) - poursuivre la collecte et la compilation des statistiques forestières

Action 05 GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Elle sera axé sur la poursuite de l'attribution des Permis Annuels d'Opération aux Communes (PAO) pour la gestion des forêts communales et des Certificats Annuels d'Exploitation aux Communautés (CAE) pour la gestion des forêts communautaires. L'objectif ici étant qu'en 2018 une superficie annuelle de 13 400 ha couvrant les Assiettes Annuelles de Coupe et 27 400 ha représentant les Parcelles Annuelles de Coupe soient exploitées respectivement dans les forêts communales et les forêts communautaires. Ces activités permettront de contribuer à l'augmentation des sources de revenus des Communes et des Communautés et impliquer les communautés dans la gestion durable des forêts. L'accent a été également mis sur le suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines afin que ces revenus aient un impact au niveau du développement local. A cet effet, un effort accru sera fait pour sensibiliser les populations et les collectivités territoriales décentralisées sur les dispositions de l'Arrêté conjoint MINATD/MINFI/MINFOF n°076 du 26 juin 2012 fixant les modalités d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines.

OBJECTIF	Appuyer les communes et les communautés dans la gestion forestière								
Indicateur	Intitulé:		Superficie des forêts exploitées en gestion participative et pourcentage des recettes de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés investies dans les projets de développement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 104,60%		
	Unité de mesure		ha						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		34794.03125						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		40872.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		61 716,33 ha						
Indicateur	Intitulé:		Superficie des forêts exploitées en gestion participative et pourcentage des recettes de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés investies dans les projets de développement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		10.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		40.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	19 500 000	19 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	1 447 000	100 %	99,79 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Les Communes et les Communautés ont été impliquées dans la gestion durable des forêts; - Le pourcentage des recettes issues de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés et investies dans les projets de développement n'a pas pu être évalué car le principe d'unicité de caisse ne permet pas de déterminer la quote-part des recettes forestières rétrocédée aux Communes, qui a été investi dans les projets de développement.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Délivrance des Permis Annuels d'opération (PAO) pour l'exploitation de 24 forêts communales - Délivrance des certificats annuels d'exploitation (CAE) pour l'exploitation de 147 forêts communautaires
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Il faut relever ici qu'au courant de l'exercice 2017, plusieurs forêts communales ont vu leurs Décrets de classement signés et leurs plans d'aménagements approuvés, ce qui justifie le dépassement de la cible Les ressources du Fonds Spécial de Développement Forestier ont facilité le déploiement du personnel dans les communes pour le suivi de la mise en œuvre de l'Arrêté Conjoint 076 relatif à la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques
Perspectives 2018	- Poursuite des opérations de classement des forêts communales et d'attribution des forêts communautaires ; - Poursuite des actions visant la traçabilité des recettes forestières rétrocédées aux Communes

Action 07 REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Les exigences liées au maintien des grands équilibres écologiques mondiaux et la tendance internationale à se tourner de plus en plus vers la consommation des produits ligneux issus des plantations forestières, obligent le Cameroun à s'investir fortement dans cette direction. On estime déjà à plus de 35% les parts de marchés des bois et produits dérivés issus de plantations dans le monde. Les plantations forestières (notamment celles à vocation écologique réalisées avec des essences de longue révolution) constituent également des puits de carbone dont la fonction devrait pouvoir être valorisée dès lors que les négociations internationales sur le Climat auront abouties. La FAO a estimé le taux de déforestation au Cameroun à 0,6 % par an (soit 20 000 ha de couvert forestier détruit) alors que les subventions accordées ne permettent de reboiser annuellement que 2 000 ha. Ces chiffres interpellent quant aux efforts à fournir pour relever le taux de reconstitution du couvert végétal dégradé, considéré actuellement comme étant faible. En effet, les nombreuses initiatives actuelles en plus de leur incoordination n'ont pas prouvé leur efficacité, aussi, une nouvelle vision construite autour du concept de « sylviculture de seconde génération » est développée au niveau du MINFOF, et connaît déjà un début d'opérationnalisation à travers une responsabilisation plus forte de l'ANAFOR dans le cadre du développement des plantations forestières au Cameroun.

OBJECTIF	Augmenter les surfaces de plantations forestières							
Indicateur	Intitulé:		Montant de l'appui accordé aux acteurs de reboisement pour la réalisation d'une superficie de plantations forestières (NB: montant cumulé)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mln					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		600.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		800.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	566 274 000	566 274 000	563 274 000	563 274 000				

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 962

SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES
FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES

Responsable du programme

LEKEALEM JOSEPH
Directeur de la Faune

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 962 du Ministère des Forêts et de la Faune au cours de l'année 2017 a été implémenté dans un contexte marqué par la chute de l'activité cynégétique due à l'insécurité dans la région de l'Extrême-nord, et le maintien de cette zone dans la liste rouge, interdite de séjour pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne. Les problèmes d'empiétement observés depuis quelques années tels que l'envahissement massif des Aires Protégées par des bergers transhumants venants des pays étrangers pour la plupart, l'orpaillage, la pression des déplacés et les réfugiés qui impactent négativement sur les ressources ont demeuré et entraînent l'abandon des zones de chasse par les amodiataires et l'inactivité des certaines zones de chasses. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance de moyens logistiques adéquats (véhicules, motos Tout terrains, embarcations motorisées etc.).

L'objectif étant de gérer durablement et de valoriser la faune et les aires protégées, le programme est décliné en 05 actions ci-après : -

- Action 01 : Aménagement des zones de chasse
- Action 02 : Valorisation des ressources fauniques
- Action 03 : Sécurisation et Aménagement des Aires protégées
- Action 04 : Valorisation et Promotion des Aires Protégées
- Action 05 : Développement institutionnel et financement durable de la faune et des Aires Protégées

OBJECTIF	Gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées.	
Indicateur	Intitulé:	Contribution aux recettes fiscales sous sectorielles
	Unité de mesure	Mln
	Valeur de référence:	920.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	1200.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE Action 03: CRÉATION, SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTEGEES Action 04: VALORISATION ET PROMOTION DES AIRES PROTEGEES Action 05: DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DES AIRES PROTÉGÉES	
DOTATIONS INITIALES	AE 4 637 174 000	CP 4 637 174 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	LEKEALEM JOSEPH, Directeur de la Faune	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le plan d'actions d'urgence pour la sécurisation des aires protégées (2012-2017), a demeuré le fil conducteur des activités prioritaires de ce programme, dans la prise en compte de la mise en place des infrastructures et équipements, le renforcement des effectifs et de leurs équipements individuels adéquats ainsi que la coopération intersectorielle. Au terme de cette année, sa mise en œuvre s'est avérée très insatisfaisante en raison des restrictions budgétaires imposées au programme.

L'amélioration de la contribution de la faune et des aires protégées dans l'économie nationale est l'objectif majeur poursuivi par le sous-secteur. Pour un montant d'un milliard FCFA de recettes liées à la faune et des aires protégées en 2012, l'on a observé une chute progressive depuis 2013. Ce chiffre pourrait être revu à la hausse au regard de la richesse écotouristique dont regorge le pays, à travers des actions de sécurisation, de valorisation de la faune et des aires protégées qui y sont menées.

C'est ainsi qu'en dehors des actions prescrites par le plan d'actions d'urgence devant contribuer à améliorer significativement le paysage touristique des aires protégées, le programme 962 a envisagé l'élargissement de son assiette fiscale à travers la création de nouvelles zones de chasse, l'élaboration des plans de gestion de ces zones de chasse, la signature d'un mémorandum d'entente avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, dans la perspective de révision de la loi des finances en rapport aux différentes taxes liées à l'exploitation de la faune qui sont moins élevées à l'instar des autres pays africains, et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées.

La poursuite de la mise en place du processus allant vers l'implication des collectivités territoriales décentralisées et les communautés riveraines dans la gestion des ressources fauniques et des aires protégées et le souci d'accroître la contribution des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur ont également constitué le leitmotiv du programme.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Le taux de réalisation du Programme 962 obtenu au 31 décembre 2017 est de **74,77%**. Sur les cinq (5) actions du programme, cinq (5) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Deux (2) indicateurs (superficie d'Aires Protégées sous aménagement et montant de financement mobilisés) ont dépassé leur objectif à plus 100 % ;
- Trois (3) indicateurs ne seront pas atteints au 31 décembre 2017, Il s'agit :
 - du nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse: 59,78 %;
 - des recettes générées par le sous-secteur faune: 58,70 %;

· Nombre de visiteurs dans les Aires Protégées : 55,37 %

Action 1 : L'action aménagement des zones de chasse qui a pour objectif de gérer et exploiter durablement les zones de chasse, s'est poursuivie par la délivrance des permis de chasse et le marketing de ces zones de chasse. De 238 touristes chasseurs en 2016, l'action a projeté 460 touristes chasseurs en 2017 pour une réalisation de 275 touristes chasseurs, soit un taux de réalisation de 59,78 %.

Action 2 : L'action valorisation des ressources fauniques concerne les activités liées à l'amélioration des recettes fauniques. Cette action est majoritairement financée par le Fonds Spécial de Protection de la Faune. Les résultats atteints en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 étaient respectivement d'un (1) milliard FCFA, 990 325 275 FCFA, 921 041 287 FCFA, 696 361 449 FCFA et 641 272 525 FCFA de recettes. En 2017, la prévision d'atteinte de l'objectif était de 1,1 milliard FCFA, pour un résultat de 646 321 220 FCFA, soit un taux de réalisation technique de 58,76%. La contreperformance s'explique par :

- Insécurité dans la partie septentrionale et la bande est du territoire national, ayant conduit la mise au rouge du segment national du Bassin du lac Tchad par les pays de l'Union Européenne ;
- La transhumance ;
- Les Conflits sur l'utilisation de l'espace rural ;
- L'exploration minière des zones de chasse ;
- La non révision des différentes taxes d'exploitation de la faune dans la loi des finances.

Action 3 : L'action sécurisation et aménagement des aires protégées est l'action autour de laquelle est concentré l'essentiel des investissements du programme 962. En 2017, les investissements inscrits 2016 pour la mise en œuvre du Plan d'Action d'Urgence pour la Sécurisation des Aires Protégées et des plans d'aménagement se sont poursuivis. Il s'est agi de la poursuite de la construction de la base vie du Sanctuaire à gorille de MENGAME, dont le marché précédent avait connu la résiliation, la poursuite des travaux de construction des bases vie du Parc National de Mpem et Djim, et des réhabilitations du Centre de l'Ecole de Faune de Garoua à Somalomo et des infrastructures au Jardin Zoologique de Mvog Betsi . Il s'est agi également de l'acquisition des uniformes complets pour les écogardes et des armes et munitions pour la lutte anti braconnage. Cependant le marché relatif à la réhabilitation des infrastructures au Jardin Zoologique de Mvog Betsi, ce qui a ramené le taux de consommation du budget d'investissement à 83,63% . Le pourcentage de consommation du budget de cette action est de 96,80%.

La valeur de l'indicateur de référence de la superficie d'aires protégées sous aménagement était de 4 190 061 ha en 2015, une projection de 4 300 000 ha a été programmée en 2016 pour un résultat de 5 120 061 ha de superficie sous aménagement des aires protégées. Pour 2017, il a été projeté 5 276 733 ha, pour une réalisation de 5 276 733 ha ce qui représente un taux de

réalisation de 100%.

Action 4 : L'action valorisation et promotion des aires protégées concerne les activités de fonctionnement des aires protégées afin de garantir leur fonction.

L'objectif de cette action étant d'améliorer l'attractivité des Aires Protégées, les résultats obtenus lors des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 indiquaient le nombre de visiteurs dans les aires protégées respectivement de 100 000, 129 592, 128 387, 141 362 et 135 000 visiteurs. Il était projeté d'atteindre en 2017, 145 000 visiteurs pour un résultat de 97868 visiteurs, soit un taux de réalisation de 67,49%.

Action 5 : L'action développement institutionnel et financement durable des aires protégées implique non seulement les activités de fonctionnement de la Direction de la Faune et des Aires Protégées et ses Sous directions mais aussi, le fonctionnement de l'Ecole de Faune de Garoua.

Pour ce qui est de la performance de cette action, dont le premier pan était d'aboutir à la création de l'Office National des Aires Protégées (ONAP), le dossier est transmis aux Services du Premier Ministre depuis 2013.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds pour le financement de l'organe de gestion de la faune et des aires protégées, la valeur de référence était de 5 milliards en 2012, les prévisions étaient de 7,131 milliards en 2013, 9 475 886 422 FCFA en 2014 et en 2015 un montant de 9 755 374 583 FCFA a été mobilisé. En 2016, sur une projection de 9 milliards FCFA, 7 637 722 650 FCFA ont été réalisés tandis que pour 2017, sur une projection de 10 milliards, 10 783 574 000 FCFA a été mobilisé, soit un pourcentage de 100%.

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Le taux de réalisation du Programme 962 obtenu au 31 décembre 2017 est de **74,77%**. Sur les cinq (5) actions du programme, cinq (5) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Deux (2) indicateurs (superficie d'Aires Protégées sous aménagement et montant de financement mobilisés) ont dépassé leur objectif à plus 100 % ;
- Trois (3) indicateurs ne seront pas atteints au 31 décembre 2017, Il s'agit :
 - du nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse: 59,78 %;
 - des recettes générées par le sous-secteur faune: 58,70 %;
 - Nombre de visiteurs dans les Aires Protégées : 55.37 %

Action 01 AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE

Depuis 2012 jusqu'à ce jour, l'on a observé un ralentissement de la chasse sportive en raison des problèmes sécuritaires qu'éprouvent la partie septentrionale du pays qui est la zone propice à l'activité cynégétique. Les nouveaux défis pour le programme partent de la valorisation des zones d'intérêt cynégétique de la partie méridionale, à la mise en place des mesures incitatives au développement du tourisme cynégétique local afin d'accroître les revenus issus la chasse. Cependant, la restructuration de la filière de la chasse artisanale ainsi que la traçabilité des produits résiduels de la chasse sportive pour approvisionner un marché urbain très demandeur devraient demeurer primordial pour ne pas concourir à la disparition d'espèces.

Il s'agira concrètement pour y arriver, de poursuivre la création de nouvelles Zones d'Intérêt Cynégétique et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire et d'accompagner les populations dans la gestion de cette ressource. Ce processus devra être soutenu par un travail de suivi, de sensibilisation et de contrôle depuis les zones de production jusque dans les marchés destinataires pour veiller au respect de la réglementation. Ainsi, il sera possible de créer ou de sécuriser des emplois dans la légalité et la durée. Dans le même temps, l'action cherchera à appuyer les populations riveraines des zones de chasse pour le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

OBJECTIF	Augmenter le nombre de touristes chasseurs dans les aires protégées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de touristes chasseurs par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 55%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		380.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		500.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		275 touristes chasseurs enregistrés					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	63 400 000	63 400 000	62 925 000	62 925 000	38 104 960	38 104 860	60.56 %	60.55 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Amélioration du respect des cahiers de charge des amodiataires ; - Renforcement de la sécurisation des ZIC ; - Canevas d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion disponible
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Mise en œuvre des plans de gestion des ZIC et ZICGC : 238 touristes chasseurs enregistrés, 23 opérations coups de poing réalisées (46 PV dressés, 26 fusils saisis, 101 campements détruits, 322 cartouches saisis, 6153 câbles d'aciers saisis, 06 motos, 16 machettes, 15 couteaux, 05 tronçonneuses, 01 gilet de sauvetage, 02 pirogue, 62 pointes d'ivoire, plus de 937 kg de viande saisis); - Mise en œuvre de la stratégie nationale de Lutte anti braconnage dans les zones de chasses : 10 réunions d'information sur les questions de lutte anti braconnage tenues dans les 10 régions o 06 opérations coup de poing réalisées dans les centres urbains (DOUALA, YAOUNDE, GAROUA, BAMENDA, BUEA, EBOLOWA
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Renforcement de la sécurisation des ZIC - Amélioration du respect des cahiers de charge des amodiataires - La majorité des activités ont été financées par le Fonds Spécial de protection de la Faune.
Perspectives 2018	- Elaboration de neuf (09) plans de gestion - Mise en œuvre de six (06) plans de gestion en 2017

Action 03 CRÉATION, SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTÉGÉES

Dans les années 90, l'un des objectifs de la politique forestière du Cameroun était d'atteindre 20 % de la superficie classée en termes d'aires protégées. Les aires protégées sont le patrimoine naturel que l'Etat doit pouvoir préserver pour les générations futures.

Globalement, le nombre et la superficie des aires protégées ont augmenté ces deux dernières décennies pour se situer à 19,20% de la superficie du territoire national. Pour être représentatif, le réseau actuel des Aires Protégées du Cameroun doit encore être complété avec une aire protégée marine en cours de création. On pense également pouvoir créer d'ici à 2017 au moins 3 nouveaux jardins zoologiques botaniques et poursuivre la réhabilitation des anciens. Si l'on peut se satisfaire du pourcentage actuel des superficies de conservation, la problématique pour le maintien de l'intégrité de ces espaces et de leurs ressources, continue sans cesse à se poser avec acuité dans toutes les aires protégées du territoire national.

A ce jour, sur les trente et une (31) aires protégées, douze (12) sont dotées d'un plan d'aménagement, dont deux (2) en cours de révision. A terme, l'objectif est de passer de 2,23 millions d'ha d'Aires Protégées sous aménagement à pratiquement son double pour couvrir les zones d'intérêt prioritaire. Les défis à relever pour respecter les directives d'aménagement sont énormes, à cela viennent s'ajouter les nouvelles menaces liées au grand braconnage transfrontalier, au grand banditisme observé ces derniers temps, et les empiètements divers.

Pour y faire face, un Plan d'Action d'Urgence de Sécurisation des Aires Protégées (PAUSAP) avait été élaboré de concert avec tous les partenaires à la conservation. Ce plan reprend l'ensemble des actions, investissements, infrastructures à mener pour véritablement sécuriser les aires protégées du pays.

C'est dans cet optique que la construction des bases vies, des casernes et postes avancées, écolodges, mares, mirador, l'ouverture des pistes et leur entretien, l'achat des armes et autres équipements individuels pour les Ecogardes, les moyens de locomotion terrestre, aérien et maritime constituent une priorité pour cette action et même du programme.

OBJECTIF	Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement								
Indicateur	Intitulé:		superficies d'aire protégées sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 105,5%		
	Unité de mesure		ha						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		4000000.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		5000000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5 276 733 ha						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 688 924 000	1 688 924 000	966 897 188	966 897 188	333 233 519	318 896 556	34,46 %	32,98 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Empiètement des AP - Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage - Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Construction des ouvrages dans les aires protégées (poursuite de la construction des bases vie de la Réserve de Biosphère de Dja, Parc National de Mpem et Djim, Parc National de Bakossi ; poursuite de la 2^{ème} phase de la base vie du Sanctuaire à Gorille de Mengame ; un bâtiment administratif à usage de bureau construit au profit du PN Mozogo Gokoro ; Un bâtiment à usage de logement réhabilité au profit du Jardin Zoologique de Mvog Béti ; Râtelier pour armes construit) - Equipement des services de conservation des aires protégées (250 armes kalachnikov acquis ; Armes de type Kalachnikov acquis ; 1000 tenues complètes acquises) - Lutte anti braconnage et Protection des Aires Protégées (23 opérations coups de poing réalisées avec 46 PV dressés, 26 fusils saisis, 101 campements détruits, 322 cartouches saisis, 6153 câbles d'aciers saisis, 06 motos, 16 machettes, 15 couteaux, 05 tronçonneuses, 01 gilet de sauvetage, 02 pirogue, 62 pointes d'ivoire, plus de 937 kg de viande saisis)
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- dix (10) comités régionaux de lutte Anti Braconnage prévus, tenus; - marché d'acquisition des uniformes réceptionné. - les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune.
Perspectives 2018	- Acquisition de 6 Pick-Up et 25 motos - Poursuite de la construction des bases vies du Sanctuaire à Gorille de Mengame et du Parc National de Mpem et Djim - Acquisition de 1000 uniformes complets

Action 04 VALORISATION ET PROMOTION DES AIRES PROTEGEES

La valorisation des ressources fauniques contribue à l'augmentation des recettes fiscales et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées. Cette action qui a pour objectif d'augmenter la contribution des recettes fiscales du secteur faune, vise entre autre l'organisation du commerce du gibier; la collecte des recettes fiscales; l'appui à la gestion des redevances fauniques; l'organisation du suivi de la mise en uvre des activités de la CITES; et enfin l'appui aux initiatives de valorisation de la faune. Il s'agira à cet effet de promouvoir les ressources fauniques tout en respectant la réglementation mise en place au niveau national, et les différentes conventions ratifiées par le Cameroun en matière de gestion de la faune.

En réalité, il s'agit de considérer le secteur de la faune comme une véritable filière de production à part entière avec des activités classiques de gestion. Bien plus, en dehors de la valorisation de la faune des espaces naturels, le ministère souhaite promouvoir la production de gibiers dans les fermes et ranchs spécialisés (GAME FARMING et GAME RANCHING) afin d'augmenter les volumes mis sur le marché tout en réduisant la pression sur le milieu naturel. Par ailleurs, une gestion participative de ces ressources contribuera à responsabiliser les communautés riveraines et à continuer de réduire les activités liées au braconnage.

Pour faciliter ce processus, il conviendra certainement de revoir la législation et la réglementation sur la faune, notamment pour inciter les investisseurs à s'engager dans la production de gibiers. En termes de recettes fiscales et parafiscales, la faune représente en 2012 environ 1 milliard de FCFA par an, on estime pouvoir stabiliser substantiellement ce chiffre jsusqu'en 2018.

OBJECTIF	Améliorer l'attractivité des aires protégées								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de visiteur dans les aires protégéespar an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60,59%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		125000.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		160000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		87 868						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	563 050 000	563 050 000	563 050 000	563 050 000	212 311 360	149 341 017	37,7 %	26,52 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'écotourisme ; - Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées - Signature du MoU entre le MINFOF et le MINDEF ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Développement de l'écotourisme dans les Aires Protégées: 90 994 visiteurs enregistrés								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP
Perspectives 2018	- Elaboration d'un plan de développement de l'écotourisme - Poursuite de la capitalisation des statistiques de cet indicateur dans les aires protégées.

Action 05 DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées du Cameroun regorgent d'une biodiversité riche et des paysages particuliers. Audelà des objectifs de conservation de celles-ci, il s'agit également de pouvoir les valoriser au mieux à travers leur rapprochement au public et une véritable politique de viabilisation et de communication. Cette action vise notamment à intéresser les investisseurs privés ou associatifs à collaborer avec l'administration pour améliorer l'état de rentabilité des Aires Protégées.

Depuis quelques années, des mémoranda d'entente ont été signés avec certaines communes pour davantage leur offrir des opportunités de valorisation de leurs richesses et d'améliorer parallèlement la gestion des aires protégées à travers un engagement contraignant des parties mises à contribution.

L'objectif étant de responsabiliser les communautés locales pour qu'elles puissent être fières de leur aires protégées et non la considérer seulement comme un garde-manger à ciel ouvert. Le Ministère des Forêts et de la Faune à travers cette action a pour ambition la création de Jardins zoologiques botaniques dans les principales villes du pays afin de contribuer ainsi directement à l'éducation environnementale des populations urbaines, et tout particulièrement à l'éducation des enfants. Ceux-ci, quelle que soit leur condition, doivent pouvoir approcher de visu les principaux animaux phares de leur pays et découvrir ses plantes emblématiques. Les ZOO dans les villes doivent être interactifs avec les aires protégées classiques notamment pour faciliter les transferts d'animaux et de plantes. En particulier, leur intérêt est de pouvoir espérer un grand nombre d'entrées chaque année du fait de leur proximité avec le public.

Pour les aires protégées de conservation classiques, les plans marketing doivent proposer des solutions adaptées à chaque cas particulier pour relever leur intérêt pour les visiteurs et pouvoir les attirer toujours davantage. L'action devra travailler au renforcement des capacités des services, intéresser des investisseurs nouveaux, collaborer avec les services en charge du tourisme, et globalement mieux communiquer sur le potentiel des AP nationales afin d'attirer la clientèle. Les zoonoses et autres menaces dont les animaux sont vecteurs font également l'objet d'une importance de premier ordre. L'ensemble des activités de marketing pourra se juger au regard du nombre d'entrées dans les aires protégées et les ZOO. Actuellement, le rythme est de l'ordre de 120.000 entrées par an, notamment grâce aux ZOO et sanctuaires, l'objectif serait d'atteindre environ 160.000 entrées en 2018.

OBJECTIF	mettre en place et assurer le fonctionnement de l'office national des AP		
Indicateur	Intitulé:	Volume des financements mobilisés	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 97,27
	Unité de mesure	Mds	
	Année de référence:	2014	
	Valeur de référence:	8.5	
	Année cible:	2018	
	Valeur Cible	11.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	10 783 574 000 Fcfa	

CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 321 800 000	2 321 800 000	2 277 815 000	2 277 815 000	1 839 957 646	1 839 952 924	80,78 %	80,65 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Fin du Projet de Conservation TRIDOM							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	Développement et renforcement de l'organe de gestion de la faune et des Aires Protégées (un projet de texte de création de l'office national des aires protégées transmis aux Services du Premier Ministre et 7 657 722 650 F.CFA mobilisé)							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Capitalisation des financements de certains partenaires techniques de la conservation : ProPFE (PSMNR), Fonds Commun, UICN, WWF, WCS...							
Perspectives 2018	- Validation de l'étude sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées; - Poursuite de la capitalisation des financements des partenaires techniques							

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 963

VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET
NON LIGNEUSES

Responsable du programme

MAHAMAT HABIBOU

Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Λε σεχονδ χψχλε τριενναλ δυ Προγραμμε 963 δεωραιτ μετρε λθαχχεντ συρ λες σεγμεντο μαφευρσ δε λα φιλιρεforestière où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois, notamment:

€ € € € € € €– Λοπ[ρατιονναλισατιον δυ Μαρχη[Ιντ[ριευρ δυ Βοισ (MIB), ρ τραωερσ λ[λαργισεμεντ δε λα γαμμεdes essences prélevées dans nos forêts et la récupération des rebuts d'exploitation forestières et ceci couplé à une transformation plus poussée aux fins de rendre le matériau bois disponible

€ € € € € € €– Λα ρ[ηαβιλιτατιον δυ Χεντρε δε Προμοτιον δυ Βοισ, παρ λαμ[λιορατιον δυ χαδρε δε τραωαιλ ρ τραωερσlaménagement du site et le renouvellement de la performance des équipements

€ € € € € € €– €Λα παλορισατιον δεσ ρεβυτο δε σχιεριε ετ δεξπλοιατιον φορεστι[ρε δανσ λε σουχι δανγμεντερ λεrendement matière

€ € € € € € €– €Λα πρισε εν χομπτε δεσ Προδυιτο Φορεστιερσ Νον Λιγνευξ ρ τραωερσ λα προμοτιον δε λευρtransformation et la professionnalisation des acteurs

€ € € € € € €– €Λεξτενσιον δε λα χαρβονισατιον δεσ ρεβυτο δε σχιεριεσ αυτουρ δεσ γρανδεσ μ[τροπολεσ.

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'emplois directs des filières bois et produits forestiers non ligneux.
	Unité de mesure	nbE
	Valeur de référence:	30000.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	35000.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PROMOTION DES ESSENCES ET COMMERCIALISATION DU BOIS Action 02: ENCOURAGER L'INTENSIFICATION DE LA VALORISATION DU BOIS Action 05: DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE Action 06: DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 082 550 000	CP 3 082 550 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MAHAMAT HABIBOU, Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les résultats de l'étude sur l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun réalisée par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) sur la commande du MINFOF ont permis de revisiter le nombre d'emplois directs générés par l'exploitation forestière. Ces emplois directs qui ont été estimés à 23 000 en 2012 et atteints 32 500 en 2016 devaient augmenter pour atteindre une valeur de 34 000 emplois en 2017. Cet

accroissement visé est tributaire de l'augmentation de la valeur ajoutée par l'exportation des produits finis, du rendement- matière en usine, et de la promotion des produits forestiers.

La loi forestière et ses textes subséquents ont prescrit la transformation d'un pourcentage important des bois récoltés pendant l'exploitation dans notre pays. Cependant, le pourcentage de transformation locale n'a pas encore atteint le seuil de 100%. Pour atteindre cet objectif, les effets visés par le programme 963 en 2017 étaient l'élargissement de la gamme des essences exploitées par l'utilisation des essences peu connues au niveau national et international, l'approvisionnement du marché intérieur de bois par du bois légal, la diversification des produits transformés localement (valorisation des rebuts de l'exploitation forestière), la gestion durable du bois énergie et des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Sur le plan artisanal, et donc l'essentiel des produits est destiné au marché intérieur, non seulement les acteurs doivent accepter de changer de système de production pour désormais travailler dans la légalité, tout en améliorant leur productivité, la qualité des produits et la fiabilité des services. Aussi, la restructuration amorcée du Centre de Promotion du Bois de Yaoundé en vue de sa modernisation, permettra la maîtrise des méthodes modernes de transformation du bois. Dans le but de garantir la qualité des produits bois, sept (07) normes sur le séchage des bois ont été adoptées en partenariat avec l'Agence des Normes et de la Qualité du Cameroun (ANOR). Le travail doit se poursuivre avec le processus d'adoption des normes de classement qualitatif des grumes issues des forêts naturelles et normes de cubage des grumes.

L'approvisionnement des foyers en bois énergie dans la zone septentrionale par la gestion des massifs forestiers existants et le reboisement a été poursuivi. Quant aux produits forestiers non ligneux (PFNL), l'organisation et la formation des acteurs, l'augmentation des quantités des PFNL à l'export et dans le marché local ont permis d'accroître leurs valeurs et relever leurs contributions à la sécurité alimentaire et à la promotion de l'auto emploi par la création des PME spécialisées.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale un taux de réalisation de 93,36 %. De manière spécifique, sur les quatre (4) actions programmées, quatre (4) résultats sont attendus au 31 décembre 2017. Les scores obtenus présentent deux (02) indicateurs ayant dépassé leurs objectifs fixés.

En effet, la commercialisation de 1 661 589,74 m³ de bois des essences de promotion a été facilitée, 200 artisans formés aux métiers bois, 2 7047,019 tonnes métriques de bois énergie ont été mises sur les marchés et la valeur des Produits Forestiers Non Ligneux estimée à 5,508 milliards pour 4 774,077 tonnes exportées.

En ce qui concerne le volume de bois débité légal, le niveau de réalisation de cette activité est de 72,83%, soit 364 174,74 m³ de bois débité légal mis sur le marché national.

Quant au nombre d'emplois, l'évaluation des unités de transformation du bois, le décompte dans les sociétés d'exploitation forestière et valorisation des PFNL a permis d'estimer les emplois directs.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	33 900 Emplois	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	90%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 222 058 283	CP 2 222 058 283
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 860 491 717	Ecart CP 860 491 717
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 040 250 318	CP 1 040 800 053
TAUX DE CONSOMMATION	46,81 %	46,75 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Capitalisation des résultats de l'étude relative à l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun (CIFOR, juillet 2013) liés aux emplois dans le secteur forestier - - Mise en place des mécanismes essentiels (Plateforme logicielle, fiches de collecte, base de données) aux fins de capter les informations statistiques des emplois créés et des ressources ligneuses et non ligneuses. - capitalisation des résultats liés aux emplois à travers les rapports d'activités des opérateurs économiques de la filière bois - Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat, du Fonds commun et du Fonds spécial de développement forestier.	
PERSPECTIVES 2018	- Encourager et accompagner la création des Entreprises forestières demandeuses en vue de capter le flux d'emplois généré dans le secteur forestier; - Réaliser une étude analytique sur les emplois créés; - Poursuivre la réalisation des activités des Actions contribuant au développement de la croissance et de l'emploi; - Promouvoir l'auto-emploi à travers la participation et l'animation des foires auxquelles le MINFOF prend part.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

L'état de mise en œuvre du PPA du Programme 963 enregistre de manière globale au 31 décembre 2017 un taux de rendement de **93,36**.

De manière spécifique, sur les quatre (04) actions programmées, quatre (04) résultats sont attendus au 31 décembre 2017 et les statistiques obtenues à date se présentent ainsi qu'il suit :

<i>Programme</i>	<i>Nombre de résultats attendus en 2017</i>	<i>Résultat > à 100 %</i>	<i>Résultat = 100 %</i>	<i>Résultat > à 50 % et < à 100 %</i>	<i>Résultat < à 50 %</i>
963	04	2	1	1	0
Total	4	2	1	1	0

Des quatre (04) résultats attendus au 31 décembre 2017,

- **deux (02) actions ont dépassé leurs objectifs de 100 %**
 - promotion des essences et commercialisation du bois à 153,85 %;
 - développement de la filière bois-énergie à 150,26 %;
- **une (01) action a atteint son objectif à de 100 %**
 - valorisation des ressources fauniques ;
 - développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées ;
- **une (01) action est à la phase d'achèvement**
 - développement des filières des produits forestiers non ligneux 93,36 %;

Action 01 PROMOTION DES ESSENCES ET COMMERCIALISATION DU BOIS

La première contrainte qui limite les possibilités de commercialisation des bois sur les marchés est que seules quelques essences sont connues et demandées parmi les 300 espèces exploitables au Cameroun. En réalité, on pourrait prélever beaucoup plus de tiges en forêt, sans pour autant la mettre en danger, pour peu que l'on soit capable de vendre davantage d'essences sur les marchés et de respecter les règles de gestion forestière durable.

Le cur de cette action est donc bien de travailler à la promotion des bois divers, ou dit « de promotion », sur les marchés internationaux, régionaux et locaux. Car, même sur le marché intérieur, les artisans locaux ne connaissent pas ou peu les essences nationales pouvant leur convenir en dehors des 6 à 10 qu'ils ont l'habitude d'utiliser. Or, le marché intérieur, et par extension le marché africain connaît un boom général lié à la fois à la croissance démographique et à la croissance économique.

Comme ce n'est pas non plus au MINFOF de vendre lui-même du bois, le programme va développer des partenariats avec le secteur privé et des structures spécialisées pour subventionner des actions commerciales et faciliter la recherche de nouveaux marchés.

Concrètement, en imaginant que l'essentiel du développement des ventes de bois légaux sur les marchés extérieurs notamment se fasse avec des bois de promotion, on pourrait passer des 2,3 millions de m3 actuels à 3,3 millions de m3 annuellement sans déroger aux règles prudentielles de l'aménagement forestier. Mais le vrai marché posant des problèmes aussi bien de légalité que de diversité de la demande et de qualité des produits, est bien le marché intérieur.

L'action a comme second objectif central d'assurer l'organisation de ce marché intérieur du bois pour que ce ne soient que des bois légaux qui soient mis en marché, avec traçabilité et donc garantie de l'origine. C'est un challenge important car le marché évolue actuellement pratiquement totalement dans l'illégalité, mais on imagine pouvoir assurer qu'en 2017 on ait au moins 1 million de m3 de bois vendus en toute légalité et transparence.

Cette action vient compléter sur le plan commercial les efforts de l'action 2 du programme 1 qui va se concentrer quant à elle sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT lui-même.

OBJECTIF	Augmenter le volume de bois transformés et/ou promus commercialisés								
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois promus commercialisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 153,85		
	Unité de mesure		m3						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		873000.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		1140000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1 661 589,74 m3 d'essences transformées et promues commercialisées						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 015 000 000	1 015 000 000	908 000 000	908 000 000	905 999 972	905 999 916	99,78 %	99,75 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Désignation du Point Focal et des Chefs et Adjoints d'Antennes régionales du MIB ; - Création du Comité d'actualisation de la liste des essences de promotion et du Comité de suivi des activités du MIB ; - Mise en œuvre du projet pilote MIB ; - La difficulté d'accès à la ressource; - La faible valorisation des rebuts d'exploitation forestière.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Sensibilisation et vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion (substitution des essences) dans les Régions du Centre (Nanga-Eboko), Est (Batouri), Littoral (Edéa) et Sud (Ambam) ; - Participation du MINFOF à quatre (04) foires nationales (FIDD, FOTRAC, SIALY, FEBASI) et une foire internationale (DUBAI WOODSHOW) ; - Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB) : opérationnalisation du marché intérieur de bois ; - Poursuite de l'identification des sites physiques MIB potentiels dans toutes les régions ; - Procédures d'octroi et de gestion des PEBO en vue de l'approvisionnement du MIB actualisées et simplifiées ; - Test des procédures de mise à la disposition des transformateurs artisanaux des rebuts/ bois abandonnés et des tiges résiduelles, élaborées en vue de faciliter l'approvisionnement du MIB par le bois provenant du DFP et du DFNP ; - Création des différents groupes de travail ; - Tenue d'une session du comité de suivi du MIB ; - Construction de l'Immeuble siège COMIFAC en cours.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Un accent a été mis sur l'organisation des réunions de concertation et des missions de collecte d'informations sur les essences de promotion et de commercialisation du bois ; - Le MINFOF a honoré plusieurs sollicitations de participation aux foires nationales et internationales aux fins de promouvoir les essences camerounaises ligneuses et non ligneuses ; - La validation des projets de procédures simplifiées d'octroi et de gestion des Permis d'exploitation des bois d'œuvre (PEBO) et de mise à disposition des rebuts/ bois abandonnés, ainsi que des tiges résiduelles dans le cadre d'une concertation avec les différentes parties prenantes ; - Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (immeuble COMIFAC), du Fonds commun (organisation du Marché intérieur du Bois) et du Fonds spécial de développement forestier (vulgarisation des fiches techniques, foires).
Perspectives 2018	- poursuivre l'actualisation de la liste des essences de promotion ; - Poursuivre la promotion du bois camerounais sur le plan national, régional, sous régional et international ; - Poursuivre les activités du projet pilote MIB et développer une stratégie d'approvisionnement du MIB ; - Poursuivre l'étude sur la taxation du bois devant approvisionner le MIB ; - Relancer le processus d'acquisition d'un Serveur pour le déploiement de l'application du MIB ; - Tester les différentes procédures d'octroi et de gestion des PEBO et de mise à disposition des rebuts/ bois abandonnés, ainsi que des tiges résiduelles.

Action 02 ENCOURAGER L'INTENSIFICATION DE LA VALORISATION DU BOIS

La deuxième action du programme va se concentrer sur les questions techniques et organisationnelles depuis l'abattage certes, mais surtout depuis l'entrée usine en passant par les différentes étapes de la chaîne de transformation. Et cela doit concerner d'une part les filières industrielles et d'autre part les filières artisanales, sachant que les deux systèmes de production sont souvent interconnectés avec des industriels qui rachètent des bois chez des artisans pour les transformer, mais surtout des artisans qui utilisent des bois issus des usines ou des exploitations forestières industrielles, y compris les rebus, écarts, déchets, bois abandonnés, culés, etc. pour les transformer.

Au niveau de l'exploitation, il faut déjà faire des efforts pour réduire les pertes à l'abattage et au débardage, mais cela relève de la mise en œuvre des plans d'aménagement et des dispositions imposées par la certification. Réduire les arbres abandonnés en forêts, quelles qu'en soient les causes, mais notamment par une meilleure récupération des bois abandonnés. Ce qui d'ailleurs va imposer de revoir la réglementation pour la faciliter sans engendrer de problèmes de gestion forestière. Ensuite, il est question de conseiller les opérateurs économiques et de les inciter à faire l'effort d'améliorer leurs rendements matières dès la première opération de sciage, puis lors des opérations suivantes. Cela passe notamment par l'installation de structures de séchage dans toutes les unités, structures elles-mêmes alimentées par des déchets de bois. Cela suppose aussi de pouvoir descendre la filière et de pouvoir s'engager dans la transformation plus poussée des bois, moulurerie, parqueterie, ou même passer à la menuiserie industrielle.

OBJECTIF	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'artisans et industriels renforcés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90,77		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		1050.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		1800.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		200 artisans formés (soit 1 634)						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	145 050 000	145 050 000	123 558 283	123 558 283	94 795 010	94 395 886	76,72 %	76,4 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de la stratégie de transformation plus poussée du bois au Cameroun - Animation du Comité Technique 49 chargé de l'élaboration des normes des produits et procédés bois - Mise en œuvre du Plan d'Industrialisation du Secteur Bois (PISB) - Recommandations du Rapport de l'Etude sur la Restructuration du Centre de Promotion du Bois de Yaoundé - Accompagnement du projet d'Assistance Technique auprès de la DPT								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Réalisation d'une étude sur la mise en place d'une fiscalité incitative sur les bois destinés au MIB, - Réalisation d'une étude sur la création d'un guichet unique des Entreprises forestières ; - Adoption de sept (07) normes de séchage du bois ; - Formation de 200 artisans en séchage du bois et en fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif à lames continues ; - Formation des opérateurs économiques sur le remplissage de documents sécurisés et le rapport d'activité annuel ; - Evaluation technologique des Unités de Transformation de Bois (UTB) par l'Assistance Technique (AT) auprès de la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers (DPT) ; - Formation du personnel de la DPT par l'Assistance technique sur la conception et élaboration d'une base de données.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Sensibilisation et encadrement des responsables des UTB sur la nécessité de développer leurs entreprises dans la légalité ; - Accompagnement à la création de nouvelles unités de transformation du bois par la délivrance des Attestations de Détention de Matériel de Transformation de Bois (ADMTB) et Certificats d'Enregistrement en Qualité de Transformateur de Bois (CEQTB) ; - Mise en œuvre des activités du projet d'assistance technique ; - Appui du Projet de compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) pour adoption de sept (07) sur le séchage de bois débités ; - Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat, du Fonds commun (MIB, normes, formations, guichet unique) et du Fonds spécial de développement forestier (Formations).
Perspectives 2018	- Sensibiliser les acteurs de la filière bois en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois ; - Equiper en matériels techniques le Centre de Promotion du Bois (CPB) en vue de sa restructuration effective ; - Poursuivre le renforcement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans du bois ; - Vulgariser les 07 normes sur le séchage du bois et leur application; - Elaborer le catalogue des Unités de transformation de Bois (UTB) ; - Poursuivre le recensement des PME et TPE de transformation de bois ; - Identifier les projets de normes sur la transformation du bois et produits bois ; - Assurer le suivi continu des autorisations de valorisation des rebuts de l'exploitation forestière ; - Recenser et catégoriser les matériels de transformation de bois ; - Evaluer la mise en œuvre du Plan d'industrialisation du secteur bois ; - Evaluer la mise en œuvre du Projet d'assistance technique auprès de la DPT ; - Elaborer le projet de la mise en place de la deuxième phase du projet d'assistance technique auprès de la DPT.

Action 05 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE

Cette action est majeure pour l'avenir du Cameroun. Quand on parle de bois énergie, cela concerne une très grande partie de la population et toutes les ménagères se plaignent que le bois ou le charbon sont chers, difficiles à trouver, etc.

En même temps, la déforestation dans les zones sèches ne fait que s'aggraver du fait de l'exploitation pour le bois énergie, ce qui fait monter les prix. Cette action ne vise pas à travailler sur la partie production de bois (programme 1), mais plutôt sur tous les segments permettant d'améliorer les rendements de carbonisation (fours, fosses), les rendements de consommation (réchauds, fours, braseros), les conditions de mise en marché (emballages, transports, stockages), la valorisation des déchets (sciures, copeaux, déchets végétaux), etc.

L'utilisation du bois énergie ne pose pas en elle-même de problèmes environnementaux, mais la surexploitation des sites de collecte, oui, d'où la nécessité d'augmenter la production (plantations, voir action 3 du programme 1 et la rationalisation de l'utilisation pour améliorer les rendements et réduire la demande par unité de consommation, objet de cette action 3 du programme 3.

OBJECTIF	Accroitre l'offre de bois énergie légal sur le marché								
Indicateur	Intitulé:		Quantité de bois énergie mis sur le marché par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 150,26%		
	Unité de mesure		TM						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		15204.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		19000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2 7047,019 tonnes métriques						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	14 509 945	13 833 914	58,04 %	55,34 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre du Projet pilote de gestion du bois énergie ; - Prédominance du secteur informel ; - Adoption de la stratégie de développement de la chaîne de valeur charbon à partir des rebuts des scieries dans la région de l'Est.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Poursuite des activités du Projet pilote de gestion et de reboisement de la filière bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et Nord du Cameroun comme suit : • Matérialisation de 13 bassins sur 20 identifiés, par la pose des plaques de signalisation • - Reboisement de 20 ha ; • 17 conventions d'assistance signées avec plusieurs acteurs ; • 05 communes accompagnées pour un (01) marché urbain sécurisé ; • 04 marchés ruraux construits ; • 01 organisation des acteurs légalisée ; • 15 nouvelles communautés accompagnées dans le processus d'obtention des forêts communautaires pour production du bois énergie ; • Définition des conditions d'exploitation du bois énergie (inventaire, délimitation des superficies...etc); • Accompagnement des communautés dans la gestion des bassins de production du bois énergie ; - Accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts autour des UTB ; - Vulgarisation du guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal ; - Sensibilisation des détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre ; - Déploiement d'une application de collecte et compilation des statistiques sur le bois énergie et les PFNL ; - Formation des responsables des services déconcentrés sur l'utilisation de l'application de collecte.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Acquis du Projet bois énergie surtout dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord; - Accroissement de la production du charbon à partir des rebuts de scierie et de ceux disposant du permis spécial du charbon vert ; Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (projet pilote bois énergie), du Fonds commun (projet pilote bois-énergie, déploiement de l'application de collecte et compilation des statistiques), du Fonds spécial de développement forestier (organisation des acteurs de la filière bois-énergie, production et commercialisation du bois énergie légal) et l'accompagnement de la GIZ (guide d'information et de sensibilisation et carbonisation des rebuts de scierie).
Perspectives 2018	- Poursuivre la Collecte des données de consommation du bois énergie dans toutes les Régions et Départements ; - Suivre et renforcer l'organisation des acteurs de la filière bois-énergie ; - Appuyer la production et la commercialisation du bois énergie ; - Professionnaliser les acteurs de la filière bois énergie ; - Etendre le projet de carbonisation des rebuts des scieries autour des grandes villes ; - poursuivre le processus de création des forêts communautaires dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ; - déployer l'application sur la collecte et la compilation des données sur le bois énergie et les PFNL dans toutes les Régions.

Action 06 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux, mais les PFNL faisant l'objet d'un commerce intense sont moins d'une dizaine, que ce soit pour les besoins de l'industrie ou pour l'alimentation.

Le problème central de ces filières PFNL se trouve au niveau de leur structuration, de leur organisation et surtout de leur capacité à planifier leurs opérations, gérer la ressource, les transports, la transformation et maîtriser les marchés. Plus un produit se commercialise en frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas.

A l'inverse, si on peut le transformer ou le préparer en fonction des besoins du marché, sa sensibilité diminue. L'action vise à accompagner les opérateurs de ces diverses filières et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, mieux gérer la ressource, les rendre plus professionnelles et plus compétitives.

Cela passera notamment par du conseil, de la formation, du suivi des acteurs. Mais les PFNL concernent directement les populations à la base, lesquelles ne sont pas les acheteurs agréés de ces produits. L'action apportera également des appuis pour aider à structurer les récolteurs, qu'ils s'organisent en groupements, qu'ils puissent mieux faire face aux acheteurs agréés. Cela pourra se faire en mobilisant des associations et ONG spécialisées. Une révision de la réglementation sur les PFNL doit être opérée pour apporter de la sérénité dans une filière qui pour le moment ne travaille que dans l'incertitude, donc sans possibilités d'investissements conséquents et durables.

C'est donc toute une révolution de l'approche de développement des PFNL qu'il s'agit d'enclencher pour leur permettre d'entrer pleinement dans le monde économique. Actuellement estimée globalement à une valeur mise sur le marché de l'ordre de 17 milliards de FCFA par an, dont environ 12 milliards FCFA à l'exportation, on cherche à relever cette valeur à près de 25 milliards FCFA globalement dont 20 milliards à l'exportation.

milliards FCFA globalement dont 20 milliards à l'exportation.

OBJECTIF	Accroître l'offre et la valeur des PFNL								
Indicateur	Intitulé:		Valeur des PFNL commercialisée par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 73,44		
	Unité de mesure		Mds						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		27.299999237060547						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		29.5						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5,508 milliards pour 4774,077 tonnes de PFNL exportés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 897 500 000	1 897 500 000	1 165 500 000	1 165 500 000	24 945 391	24 570 337	2,14 %	2,11 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre du PND –PFNL; - Mise en œuvre du mémorandum d'entente Cameroun- INBAR sur le Bambou et le Rotin; - Fermeture temporaire de la frontière Cameroun-Nigéria suite aux exactions de la Secte Islamique BOKO HARAM, empêchant le transit des PFNL vers le Nigéria ;								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- La révision du Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PND) ; - Tenue d'un Comité Consultatif National du Plan national de développement (PND) des PFNL sur les orientations de gestion des PFNL ; - Elaboration d'un projet de décision portant classification et fixant la liste des produits forestiers non ligneux ; - Elaboration d'un projet d'arrêté portant modalité d'exploitation des PFNL avec une proposition de décision sur la catégorisation des PFNL ; - Elaboration du Programme National de Développement du bambou ; - Tenue d'une session de comité du Programme National de Développement du Bambou ; - Elaboration d'un Plan de promotion du bambou ; - Encadrement et accompagnement des groupes d'acteurs des plateformes de concertation régionale sur la gestion des PFNL ; - Opérationnalisation de l'application sur la collecte des données de PFNL ; - Animation d'un groupe de travail en charge d'élaborer un projet de texte relatif au suivi de l'exploitation, de la commercialisation et de l'exportation des PFNL/Produits spéciaux issus de la domestication
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Positionnement sur les marchés de nouveaux PFNL comme émergents (par exemple <i>Ebai</i>, <i>Allanblackia</i>, <i>Ondzing</i>); - Amélioration de la qualité du suivi des statistiques sur les PFNL; - Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (élaboration du programme national de développement de la filière du bambou, tenue du Comité consultatif), du Fonds commun (formation des Chefs de poste et des Chefs section sur l'utilisation du logiciel et le remplissage de la fiche de collecte des données), du Fonds spécial de développement forestier (organisation des acteurs de la filière des Produits forestiers Non Ligneux, déploiement de l'application informatique de collecte des données PFNL).
Perspectives 2018	- Classer certains PFNL comme produits spéciaux ; - Améliorer les textes réglementaires de la gestion des PFNL ; - Finaliser le projet de décision portant classification et fixant liste des Produits Forestiers Non Ligneux ; - Finaliser la lettre-circulaire relative à la collecte, la mise en commercialisation et l'exportation des produits forestiers spéciaux ; - Déployer l'application sur le système de collecte et d'analyse des données PFNL au niveau national ; - Appuyer l'organisation et la structuration des acteurs PFNL ; - Poursuivre l'inventaire du bambou de chine dans les autres Régions à fort potentiel ;

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

- 3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE**
- 3.2. LEÇONS APPRISES**
- 3.3. PERSPECTIVES 2018**